

Nom commercial : Technobase 8000 Liquid

Version : 3 / CH

Date de révision: 01.02.2023

Numéro de la matière: R-16257F

remplace la version : 2 / CH

Date d'impression 01.02.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Technobase 8000 Liquid

Identification de substance / produit

No.-PR 16251, 16257, 16259

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation

Résine pour le traitement des onglons et pour des attelles extracutanées.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse/fabricant

Albert Kerbl GmbH
Felizenzell 9
84428 Buchbach
No. de téléphone +49 8086 933-100
No. Fax +49 8086 933-500
Service émetteur / Albert Kerbl GmbH Tel.: 0049-(0)8086-933-302
téléphone
Adresse email de la sdb-team@kerbl.com
personne
responsable pour
cette FDS

Adresse de contact nationale suisse:
IFR Associés, 4 Rue du Mont-Blanc, 1211 Genève 1, Switzerland; +41 22 789 71 10

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Joint poison information center for the states of Mecklenburg-Western Pomerania, Saxony, Saxony-Anhalt and Thuringia c/o HELIOS Klinikum Erfurt Nordhäuser Strasse 74

Tel.: (03 61) 73 07 30 - Fax: (03 61) 7 30 73 17
E-Mail: ggiz@ggiz-erfurt.de - Internet: www.ggiz-erfurt.de

Tox Info Suisse : numéro d'urgence 24 heures sur 24 : 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Flam. Liq. 2	H225
Skin Irrit. 2	H315
Eye Irrit. 2	H319
Skin Sens. 1	H317
STOT SE 3	H335

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.
Pour l'explication des abréviations voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Nom commercial : Technobase 8000 Liquid

Version : 3 / CH

Date de révision: 01.02.2023

Numéro de la matière: R-16257F

remplace la version : 2 / CH

Date d'impression 01.02.2023

Etiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.
P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/ vapeurs/aérosols.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308+P311	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)

contient	méthacrylate de 2-hydroxyéthyle; méthacrylate de méthyle; Methacrylamide; 2,2'-(4-Methylphenyl)imino)bisethanol; Mequinol
----------	---

2.3. Autres dangers

Pas de dangers particuliers à mentionner.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux

méthacrylate de méthyle

No. CAS	80-62-6	
No. EINECS	201-297-1	
Numéro d'enregistrement	01-2119452498-28-XXXX	
Concentration	>= 50	%
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)	Flam. Liq. 2	H225
	Skin Irrit. 2	H315
	Skin Sens. 1	H317
	STOT SE 3	H335

Annotations additionnelles:

CLP Regulation (EC) No 1272/2008, Annex VI, Notent D

méthacrylate de 2-hydroxyéthyle

Nom commercial : Technobase 8000 Liquid

Version : 3 / CH

Date de révision: 01.02.2023

Numéro de la matière: R-16257F

remplace la version : 2 / CH

Date d'impression 01.02.2023

No. CAS 868-77-9
 No. EINECS 212-782-2
 Numéro d'enregistrement 01-2119490169-29-XXXX
 Concentration $\geq$ 25 $<$ 50 %
 Classification (règlement (CE) no 1272/2008)
 Skin Irrit. 2 H315
 Eye Irrit. 2 H319
 Skin Sens. 1 H317

Annotations additionnelles:

CLP Regulation (EC) No 1272/2008, Annex VI, Notent D

Methacrylamide

No. CAS 79-39-0
 No. EINECS 201-202-3
 Numéro d'enregistrement 01-2119381761-35-0000
 Concentration $\geq$ 1 $<$ 8,7 %
 Classification (règlement (CE) no 1272/2008)
 Acute Tox. 4 H302
 STOT SE 3 H335
 STOT SE 2 H371
 STOT RE 2 H373
 Eye Irrit. 2 H319

2,2'-((4-Methylphenyl)imino)bisethanol

No. CAS 3077-12-1
 No. EINECS 221-359-1
 Numéro d'enregistrement 01-2120791684-40-XXXX
 Concentration $\geq$ 1 $<$ 3 %
 Classification (règlement (CE) no 1272/2008)
 Acute Tox. 4 H302
 Skin Sens. 1 H317
 Eye Dam. 1 H318
 Aquatic Chronic 3 H412

Mequinol

No. CAS 150-76-5
 No. EINECS 205-769-8
 Numéro d'enregistrement 01-2119541813-40-XXXX
 Concentration $\geq$ 0,1 $<$ 1 %
 Classification (règlement (CE) no 1272/2008)
 Acute Tox. 4 H302
 Eye Irrit. 2 H319
 Skin Sens. 1 H317
 Aquatic Chronic 3 H412

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

Eloigner immédiatement les personnes contaminées à l'air frais. Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart. Protéger les secouristes

Nom commercial : Technobase 8000 Liquid

Version : 3 / CH

Date de révision: 01.02.2023

Numéro de la matière: R-16257F

remplace la version : 2 / CH

Date d'impression 01.02.2023

En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais. Respiration irrégulière/arrêt de la respiration: respiration artificielle. Chaleur.
En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

En cas de contact avec la peau

Laver immédiatement à l'eau et au savon. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin. Enlever les lentilles de contact

En cas d'ingestion

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Consultez un médecin si vous vous sentez mal.

Protéger les secouristes

Secouristes: Faites attention à l'autoprotection

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les symptômes suivants peuvent apparaître: Dyspnée, Toux, Phénomènes allergiques

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**Avis aux médecins / Risques**

Aucune autre information pertinente n'est disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyen d'extinction approprié**

Dioxyde de carbone, Sable, Produits extincteurs en poudre

Moyens d'extinction non-appropriés

Eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux. Peut former des mélanges gaz-air explosifs. En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de: Oxyde de carbone (CO); Dioxyde de carbone (CO₂); Oxyde d'azote (NO_x)

5.3. Conseils aux pompiers**Equipements spéciaux pour la protection des intervenants**

Ne pas inhaler les gaz dégagés lors d'une explosion ou d'un incendie. Utiliser un appareil respiratoire autonome (EN133).

Autres données

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Utiliser un vêtement de protection individuelle. Eviter la contamination de la peau, des yeux et des vêtements. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Veiller à assurer une aération suffisante. Tenir à l'écart des sources d'ignition.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol. Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau.

Nom commercial : Technobase 8000 Liquid

Version : 3 / CH

Date de révision: 01.02.2023

Numéro de la matière: R-16257F

remplace la version : 2 / CH

Date d'impression 01.02.2023

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel). Ne pas laver avec de l'eau ou des détergents aqueux. Transporter sur le site de récupération ou d'élimination dans des récipients appropriés.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Conserver le récipient bien fermé. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter la formation d'aérosol. Manipulation: Ne pas mélanger avec. Bases solides. Agents réducteurs. Acides forts. Peroxydes organiques. Radical starter. Armine. Métaux. Agents oxydants forts. Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil. Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Les vapeurs peuvent en présence d'air former un mélange explosible. Utiliser des appareils et des armatures antidéflagrants et des outils ne provoquant pas d'étincelles. Ne pas vaporiser sur une flamme ou un objet incandescent. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver dans l'emballage d'origine bien fermé. Conserver dans un endroit frais et sec.

Précautions pour le stockage en commun

Aucuns connus.

Classes de stockage

Classe de stockage d'après TRGS 510 3 Liquides inflammables

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Stocker au frais. Ne pas stocker au-dessus de la température ambiante. Protéger de l'humidité et de l'eau.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucun.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition

méthacrylate de méthyle

Liste	SUVA			
Type	MAK			
Valeur	210	mg/m ³	50	ppm(V)
Valeur limite à courte terme	420	mg/m ³	100	ppm(V)

Groupe du risque pendant la grossesse: S; Etablie le : 2017; Remarque : S SSc; Lunge, Auge, OAWKT AN; INRS, NIOSH

méthacrylate de méthyle

Liste	SUVA			
Type	MAK			
Valeur	210	mg/m ³	50	ppm(V)
Valeur limite à courte terme	420	mg/m ³	100	ppm(V)

Nom commercial : Technobase 8000 Liquid

Version : 3 / CH

Date de révision: 01.02.2023

Numéro de la matière: R-16257F

remplace la version : 2 / CH

Date d'impression 01.02.2023

Groupe du risque pendant la grossesse: S; Etablie le : 2017; Remarque : S SSc; Lunge, Auge, OAWKT AN; INRS, NIOSH

Autres données

Autres paramètres à contrôler ne sont pas connus.

Dose dérivée sans effet (DNEL)/dose calculée d'effet minimum (DMEL)

méthacrylate de 2-hydroxyéthyle

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Population générale	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	orale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	0,83	mg/kg

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	dermale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	1,3	mg/kg/d

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Population générale	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	dermale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	0,83	mg/kg/d

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	4,9	mg/m ³

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Population générale	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	2,9	mg/m ³

méthacrylate de méthyle

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	348,4	mg/m ³

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	dermale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	13,67	mg/kg/d

Nom commercial : Technobase 8000 Liquid

Version : 3 / CH

Date de révision: 01.02.2023

Numéro de la matière: R-16257F

remplace la version : 2 / CH

Date d'impression 01.02.2023

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Population générale	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	dermale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	8,2	mg/kg/d

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Aigu	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	416	mg/m ³

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Population générale	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	orale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	8,2	mg/kg

Methacrylamide

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	utilisation industrielle	
Durée d'exposition	Durée de la vie	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	2,5	mg/m ³

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	utilisation industrielle	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	orale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	0,73	mg/kg

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	utilisation industrielle	
Durée d'exposition	Durée de la vie	
Voie d'exposition	dermale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	0,73	mg/kg/d

2,2'-(4-Methylphenyl)imino)bisethanol

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	3,29	mg/m ³

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Population générale	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	580	µg/m ³

Nom commercial : Technobase 8000 Liquid

Version : 3 / CH

Date de révision: 01.02.2023

Numéro de la matière: R-16257F

remplace la version : 2 / CH

Date d'impression 01.02.2023

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	dermale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	470	µg/m ³
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Population générale	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	dermale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	0,17	mg/kg/d
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Population générale	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	orale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	0,16	mg/kg/d
Mequinol		
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	3	mg/m ³

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Tenir éloigné des denrées alimentaires humaines et animales. Conserver à l'écart des aliments et boissons. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques. Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Protection respiratoire - Note

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. En cas de brève exposition, utiliser un appareil filtrant avec filtre A

Protection des mains

Gants (résistants aux solvants)

Matériau approprié	Acrylonitrile	
Épaisseur du gant	0,11	mm
Temps de pénétration	> 30	min

Gants (résistants aux solvants)

Matériau approprié	caoutchouc butyle	
Épaisseur du gant	0,11	mm
Temps de pénétration	> 30	min

La protection des mains doit se conformer EN 374.

Le choix d'un gant adapté dépend non seulement du matériau mais aussi d'autres caractéristiques de qualité et varie d'un fabricant à l'autre. Le produit étant une préparation de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut être calculée à l'avance et doit donc être vérifiée avant l'utilisation.

Nom commercial : Technobase 8000 Liquid

Version : 3 / CH

Date de révision: 01.02.2023

Numéro de la matière: R-16257F

remplace la version : 2 / CH

Date d'impression 01.02.2023

Protection des yeux

La protection des yeux doit se conformer EN 166.

Protection du corps

Vêtement de protection léger

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****État de la matière**

liquide

Couleur

incolore

Odeur

caractéristique

Point de fusion

Remarque

non déterminé

Point de congélation

Remarque

non déterminé

Boiling point or initial boiling point and boiling range

Valeur

>= 36

°C

Flammability

Non applicable

Upper and lower explosive limits

Remarque

non déterminé

Point d'éclair

Valeur

<= 22

°C

Température d'inflammabilité

Remarque

non déterminé

température de décomposition

Remarque

non déterminé

valeur pH

Remarque

non déterminé

Viscosité

Remarque

non déterminé

solubilité(s)

Remarque

non déterminé

Partition coefficient n-octanol/water (log value)

Remarque

non déterminé

Pression de vapeur

Remarque

non déterminé

Density and/or relative density

Valeur

0,95

g/cm³**Relative vapour density**

Remarque

non déterminé

9.2. Autres informations**La limite de l'odeur**

Remarque

non déterminé

Le coefficient de l'évaporation

Remarque

non déterminé

Nom commercial : Technobase 8000 Liquid

Version : 3 / CH

Date de révision: 01.02.2023

Numéro de la matière: R-16257F

remplace la version : 2 / CH

Date d'impression 01.02.2023

Hydrosolubilité

Remarque

Non miscible ou seulement légèrement miscible.

propriétés explosives

évaluation

Le produit n'est pas explosif, mais la formation de mélanges poussière/air explosifs est possible.

Propriétés comburantes

Remarque

non déterminé

Autres données

Aucun(e) n'est connu(e).

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Donnée non disponible.

10.2. Stabilité chimique

Aucune réaction dangereuse lorsqu'il est stocké et manipulé conformément aux instructions.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Polymerisation under heat.

10.4. Conditions à éviter

La chaleur. Flammes et étincelles. Protéger de l'humidité de l'air et de l'eau.

10.5. Matières incompatibles

Peroxydes organiques. Radical starter. Agents réducteurs, Amines, Métaux, Bases solides, Agents oxydants forts, Acides forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucune

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1 Information on hazard classes as defined in Regulation (EC) No 1272/2008****Toxicité aiguë par voie orale**

ATE	>	10.000	mg/kg
méthode		valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)	

Toxicité aiguë par voie orale (Composants)**2,2'-((4-Methylphenyl)imino)bisethanol**

Espèces	rat		
DL50		959	mg/kg

Toxicité aiguë par pénétration cutanée

ATE	>	10.000	mg/kg
méthode		valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)	

Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)**2,2'-((4-Methylphenyl)imino)bisethanol**

Espèces	rat		
DL50		2000	mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation

Remarque non déterminé

Corrosion/irritation cutanée

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont

Nom commercial : Technobase 8000 Liquid

Version : 3 / CH

Date de révision: 01.02.2023

Numéro de la matière: R-16257F

remplace la version : 2 / CH

Date d'impression 01.02.2023

pas remplis.

lésions oculaires graves/irritation oculaire

Remarque

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

sensibilisation

Remarque

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité subaiguë, subchronique et par longue durée

Remarque

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité

Remarque

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Remarque

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Remarque

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)

Remarque

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Information on other hazards**Endocrine disrupting properties with respect to humans**

The product does not contain a substance that has endocrine disrupting properties with respect to humans.

Expériences issues de la pratique

L'inhalation peut provoquer des irritations des voies respiratoires.

Autres données

Des données additionnelles aux informations données sur le produit dans la présente sous-section ne sont pas disponibles.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité****Indications générales**

non déterminé

12.2. Persistance et dégradabilité**Indications générales**

non déterminé

12.3. Potentiel de bioaccumulation**Indications générales**

non déterminé

Partition coefficient n-octanol/water (log value)

Remarque

non déterminé

12.4. Mobilité dans le sol

Nom commercial : Technobase 8000 Liquid

Version : 3 / CH

Date de révision: 01.02.2023

Numéro de la matière: R-16257F

remplace la version : 2 / CH

Date d'impression 01.02.2023

Indications générales

non déterminé

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**Indications générales**

Non applicable

12.6 Endocrine disrupting properties**Endocrine disrupting properties with respect to the environment**

The product does not contain a substance that has endocrine disrupting properties with respect to non-target organisms.

12.7. Other adverse effects**Indications générales**

non déterminé

Information supplémentaire sur l'écologie

Empêcher toute infiltration du produit dans le sol et l'écoulement dans les eaux et les égouts. Eviter les rejets dans l'atmosphère.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus**

Ne doit pas être éliminé avec les déchets ménagers.

Ne pas laisser entrer dans les égouts.

De petites quantités peuvent être traitées avec le(s) autre(s) composant(s) du système et éliminées avec les déchets ménagers.

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Code de déchets CEE 02 01 08 S Déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses

Le numéro de clé de déchet doit être déterminé en consultation avec le consommateur, le fabricant et l'entreprise d'élimination. Respectez également les réglementations officielles locales.

SR 814.610 Ordonnance sur les mouvements de déchets (OMoD)

SR 814.600 Ordonnance sur les déchets (OLED)

SR 814.610.1 Ordonnance du DETEC concernant les listes pour les mouvements de déchets

Emballages contaminés

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Nom commercial : Technobase 8000 Liquid

Version : 3 / CH

Date de révision: 01.02.2023

Numéro de la matière: R-16257F

remplace la version : 2 / CH

Date d'impression 01.02.2023

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
Code de restrictions en tunnels	D/E		
14.1. Numéro ONU	1247	1247	1247
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	METHYL METHACRYLATE MONOMER, STABILIZED, solution	METHYL METHACRYLATE MONOMER, STABILIZED, Solution	METHYL METHACRYLATE MONOMER, STABILIZED, Solution
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	3	3	3
Carte pour désignation du danger			
14.4. Groupe d'emballage	II	II	II
Quantité limitée	1 l		
Les catégories de transport	2		
14.5. Dangers pour l'environnement	-	no	-

Information pour tous les modes de transport

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

aucun

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Autres réglementations

Observer les contraintes liées au travail des jeunes.

Observer les contraintes liées au travail des femmes enceintes ou allaitantes.

Autres informations

SR 913.11 Ordonnance sur les produits chimiques (OChim):

note.

SR 814.318.142.1 Ordonnance sur la protection de l'air (OPair):

note.

SR 814.012 Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM):

note.

SR 814.81 Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim):

note.

SR 822.115 Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5):

note.

SR 822.115.2 Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes:

note.

SR 822.111.52 Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et

Nom commercial : Technobase 8000 Liquid

Version : 3 / CH

Date de révision: 01.02.2023

Numéro de la matière: R-16257F

remplace la version : 2 / CH

Date d'impression 01.02.2023

de maternité (Ordonnance sur la protection de la maternité):
note.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est réalisée pour ce préparation.

RUBRIQUE 16: Autres informations

mentions de danger H-de la rubrique 3

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H371	Risque présumé d'effets graves pour les organes.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

catégories de danger CLP de la rubrique 3

Acute Tox. 4	Toxicité aiguë, Catégorie 4
Aquatic Chronic 3	Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 3
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire, Catégorie 2
Flam. Liq. 2	Liquide inflammable, Catégorie 2
Skin Irrit. 2	Irritation cutanée, Catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée STOT rép., Catégorie 2
STOT SE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique STOT un., Catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique STOT un., Catégorie 3

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. Comme nous n'avons aucune information sur les conditions de travail de l'utilisateur, les informations fournies sur ces données de sécurité sont conformes avec l'état de nos connaissances et les réglementations nationales et communautaires.

Sans instructions de manipulation écrites au préalable, le mélange peut être utilisé uniquement pour les utilisations précisées dans la section 1.

L'utilisateur est responsable de s'assurer que toutes les mesures nécessaires sont prises pour se conformer aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie de ses propriétés.